

Contrôles et suivis environnementaux

Mesures des retombées poussières

- L'Arrêté Ministériel du 30/09/2016 modifiant l'A.M. du 22/09/1994 impose, à compter du 01/01/2018, aux carrières ayant une production annuelle de plus de 150.000 tonnes :
 - L'établissement d'un plan de surveillance des émissions de poussières
 - L'utilisation de « jauges Owen » pour les mesures de retombées de poussières en substitution des plaquettes
 - Une fréquence et une durée de mesure de 1 mois tous les trimestres
 - L'implantation d'une station météo sur la carrière (enregistrement, vent, T°C, pluviométrie,...)

**Jauge type
« Owen »**



Station météo

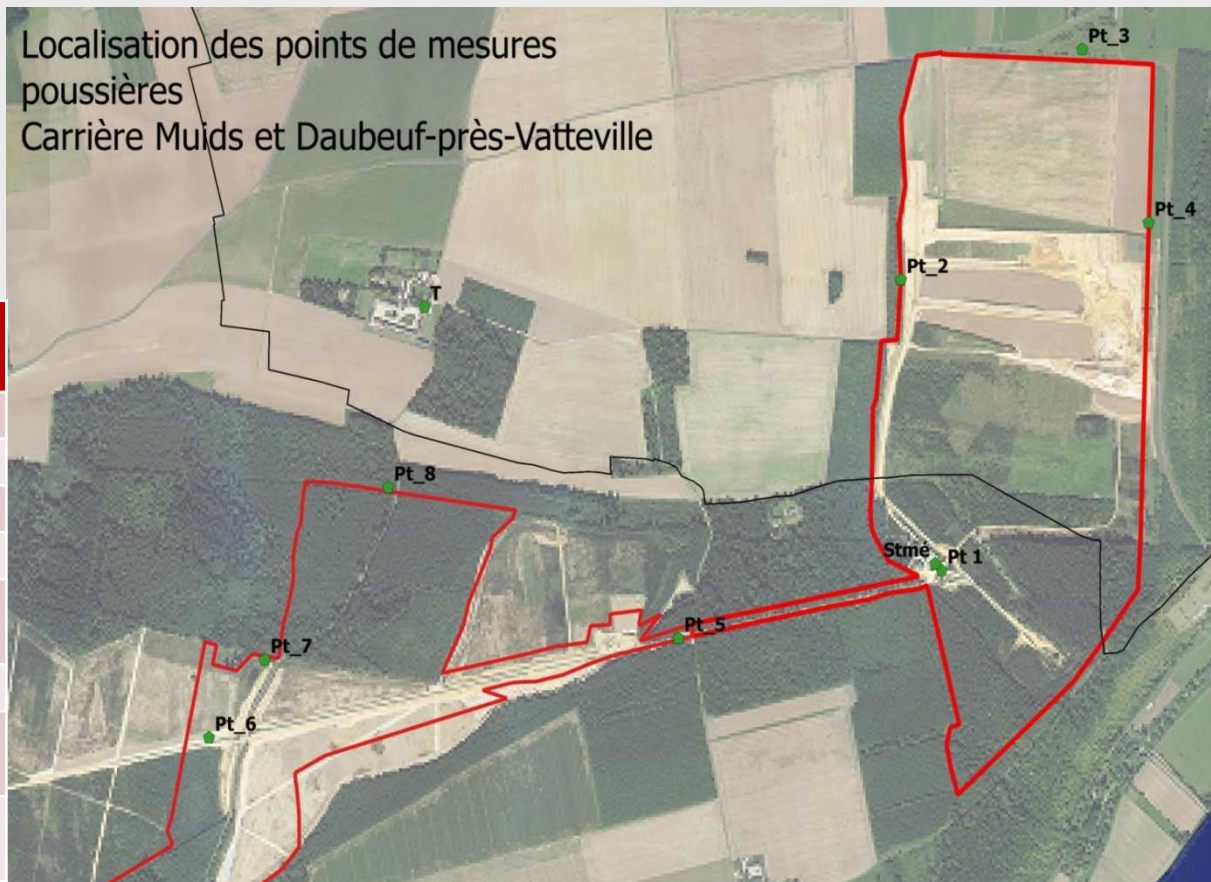


Contrôles et suivis environnementaux

Mesures des retombées de poussières

- 7 points de mesure

Points	Localisation
1	Atelier
2	Limite ouest Zone est
3	Verger Fretteville
4	Limite est Zone est
5	Entrée du site_Rte de la Ferme Blanche
6	Entrée Zone ouest
7	Maison forestière de « La Bistrote »
8	Limite Nord Zone ouest

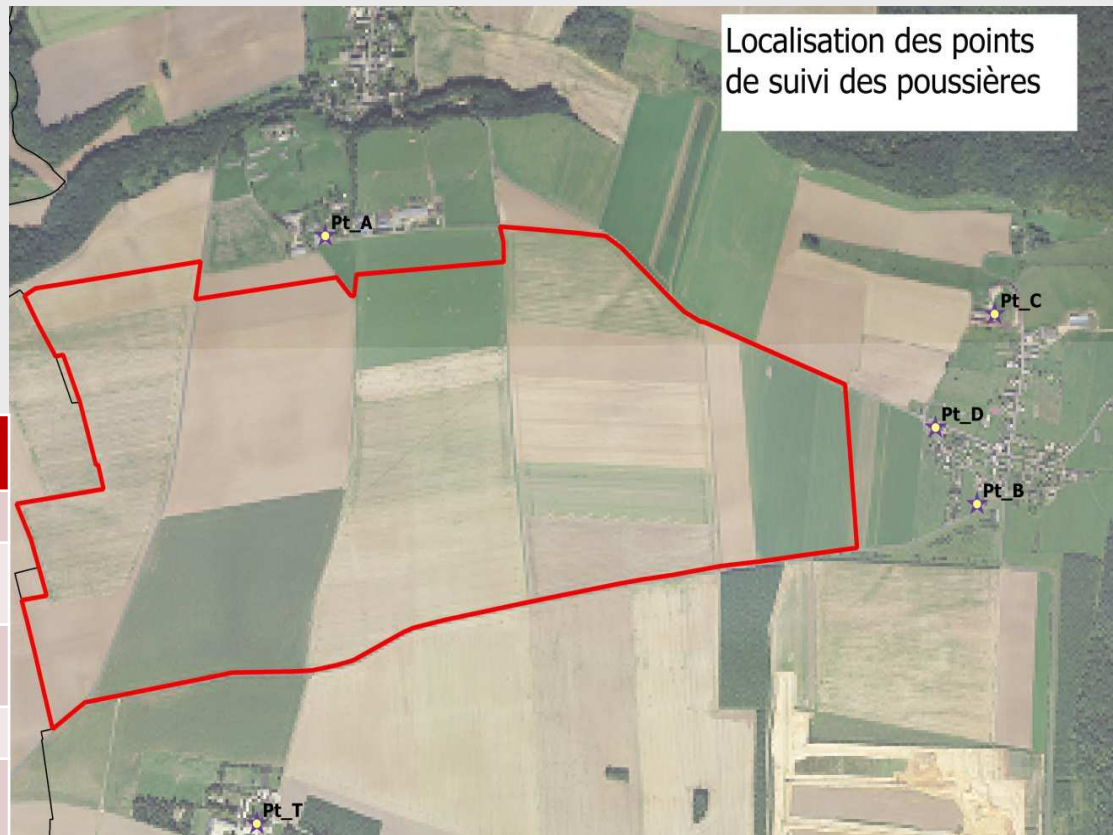


Contrôles et suivis environnementaux

Mesures des retombées de poussières : extension du réseau de suivi

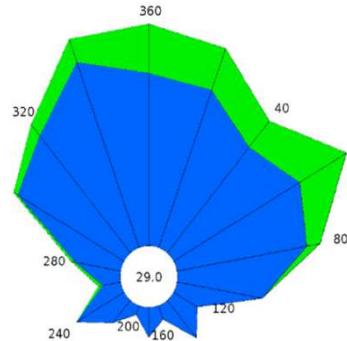
- Application anticipée sur le projet en 2018 pour état des lieux
- 5 points de mesures supplémentaires (proches Fretteville, Mont-Joyeux, Buspins pour témoin)

Points	Localisation
T	Maison aux Buspins
A	Maison Hameau du Mont-Joyeux
B	Maison Fretteville le long VC33
C	Ferme de Fretteville
D	Maison Fretteville Le long RD 150

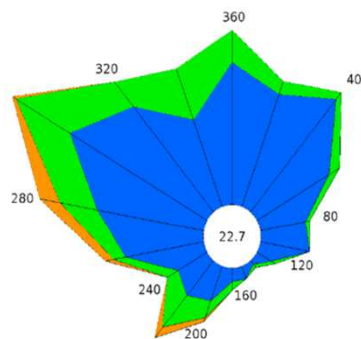


Contrôles et suivis environnementaux

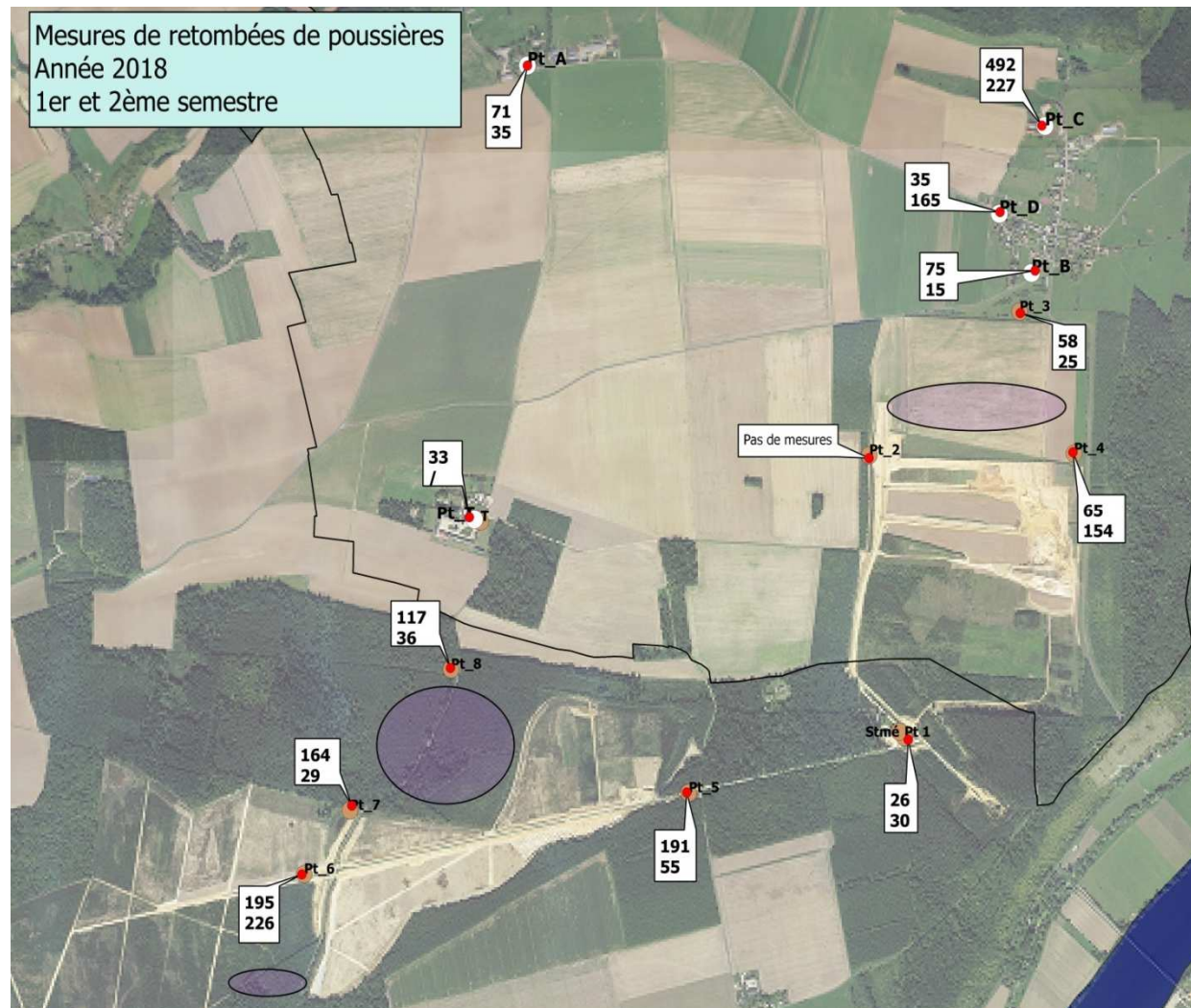
Rose des vents
1^{er} semestre
24/04/2018 au 25/05/2018



Rose des vents
2^{ème} semestre
21/06/2018 au 24/07/2018



Mesures de retombées de poussières
Année 2018
1^{er} et 2^{ème} semestre



Contrôles et suivis environnementaux

- Résultats des Mesures de poussières : **Pas de dépassement des seuils**

Points	Localisation	Poussières totales (mg/m ² /jour)					
		24/04/2018 au 25/05/2018		7/06/2018 au 6/07/2018			
		Dates mesures	Vents dominants	Dates mesures	Vents dominants		
		secteurs N, NW, W		secteurs NE, NW, N			
T	Maison aux Buspins	33	faible	/	?	témoin	Impossibilité technique de mesure en juin-juillet
A	Maison Hameau du Mont-Joyeux	71	faible	35	faible	Nord extension	
B	Maison Fretteville le long VC33	75	faible	15	faible	Est extension	
C	Ferme de Fretteville	492	Fort	227	moyen	Est extension	Proximité immédiate ferme de Fretteville
D	Maison Fretteville Le long RD 150	35	faible	165	moyen	Est extension	Proximité immédiate avec activité agricole intense pendant la période
1	Atelier	26	faible	30	faible	ateliers zone E	intra zone Est
3	Verger Fretteville	58	faible	25	faible	limite N zone E	Proximité immédiate avec activité agricole intense pendant la période
4	Limite est Zone est	65	faible	154	moyen	limite E zone E	
5	Entrée du site_Rte de la Ferme Blanche	191	moyen	55	faible	limite carrière	Proximité immédiate avec activité agricole intense pendant la période
6	Entrée Zone ouest	195	moyen	226	moyen	intra zone W	
7	Maison forestière de la Bistrote	164	moyen	29	faible	intra zone W	
8	Limite Nord Zone ouest	117	faible	36	faible	limite N zone W	

empoussièrément faible	< 150 mg/m ² /jour
empoussièrément moyen	entre 150 et 250
empoussièrément fort	> 250 mg/m ² /jour
seuil réglementaire	500 mg/m²/jour

- Aucun gradient de concentrations n'est mis en évidence entre les points de mesure sur la carrière et les points extérieurs
 - autres sources émettrices probables sur les périodes
 - pas de variation saisonnière nette entre printemps et été